

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 27359 A1** (51) Cl. internationale : **H02K 0/0**

(43) Date de publication :
01.06.2005

(21) N° Dépôt :
27958

(22) Date de Dépôt :
22.11.2004

(71) Demandeur(s) :
HACHIMI HASSAN, RUE ALLAL BEN ABDELLAH AIN LEUH IFRANE (MA)

(72) Inventeur(s) :
HACHIMI HASSAN

(74) Mandataire :
HACHIMI HASSAN

(54) Titre : **GENERATEUR AUTONOME DE L'ENERGIE ELECTRIQUE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un générateur autonome pour produire de l'énergie électrique comprenant une suite d'éléments installés sur un châssis ayant deux possibilités de démarrage. A- Démarrage manuel débute par un moteur (1) un emplacement d'une carte (2), un mécanisme de transmission de mouvement (3), un générateur (4) avec deux sorties une (5) pour la marche du moteur (1) l'autre (6) pour l'utilisation. B- Démarrage électrique remplace le démarrage manuel par utilisation d'une batterie (1) en tête de l'appareil plus un transformateur adéquat (8).

Abrégé

L'invention concerne un générateur autonome pour produire de l'énergie électrique comprenant une suite d'éléments installés sur un châssis ayant deux possibilités de démarrage.

A- Démarrage manuel débute par un moteur (1) un emplacement d'une cardé (2), un mécanisme de transmission de mouvement (3), un générateur (4) avec deux sorties une (5) pour la marche du moteur (1) l'autre (6) pour l'utilisation.

B- Démarrage électrique remplace le démarrage manuel par utilisation d'une batterie (1) en tête de l'appareil plus un transformateur adéquat (8).



Description

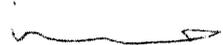
La présente invention concerne un générateur autonome pour produire de l'énergie électrique, généré par l'excessivité des dépenses économiques et par la pollution entraînée par les autres sources d'énergie.

L'énergie électrique produite par l'appareil est destinée en faible partie à la marche du moteur source d'entraînement de l'ensemble des éléments de l'installation, et en grande partie à l'utilisation .

Par ce fait, les charges de production et d'exploitation restent minimales ou insignifiantes sans dommages environnementaux.

Selon l'invention le mécanisme est installé sur un châssis (7) **fig.I** et (9) **fig.II** ayant deux possibilités de démarrage soit manuel ou électrique.

A- le démarrage manuel se fait à l'aide d'une corde (2) placée entre le moteur électrique (1) et le mécanisme de transmission de mouvement (3) entraîné par le mouvement exercé par la corde (2) source de l'énergie mécanique pour le démarrage manuel, le mécanisme de transmission de mouvement (3) adapté à entraîner en multipliant la rotation pour compléter celle du mouvement exercé par la corde (2) sur le mécanisme de transmission de mouvement (3) et celle du moteur (1) et s'adaptent à la rotation nécessaire pour le fonctionnement du générateur (4) transformant l'énergie mécanique provenant du mécanisme de transmission (3) en énergie électrique alimentant ainsi d'une part par la sortie (5) le moteur électrique (1) qui entraîne à son tour tout le mécanisme et d'autre part



le générateur (4) alimente par le reste d'énergie électrique produite par la sortie (6) les besoins d'utilisation.

Voir schéma Fig I

B- Le démarrage électrique se fait par utilisation d'une batterie (1) qui alimente par le fil d'alimentation (2) le moteur électrique (3) qui entraîne le mécanisme de transmission de mouvement (4) adapté à entraîner en multipliant la rotation pour compléter celle du moteur (3) et s'adapte à la rotation nécessaire pour le fonctionnement du générateur (5) transformant l'énergie mécanique provenant du mécanisme de transmission de mouvement (4) en énergie électrique avec deux sorties : Une (6) pour l'autoconsommation transformée par un transformateur (8) qui alimente la batterie (1) d'une énergie électrique adaptée et l'autre sortie (7) pour alimenter l'unité d'utilisation.

Voir Schéma Fig II

Le but de l'invention est ressenti au niveau de l'économie de l'exploitation du mécanisme par l'autoconsommation de l'énergie électrique produite en petite partie et par la réduction ou la radicalisation de la pollution de l'environnement.



Revendication

1) Un générateur autonome pour produire de l'énergie électrique comprenant une suite d'éléments placés sur châssis (7), un moteur électrique (1) un emplacement pour la corde (2) un mécanisme de transmission de mouvement (3) un générateur (4) caractérisé par deux sorties une (5) pour l'autoconsommation et l'autre (6) pour l'utilisation.

2) Un générateur autonome pour produire de l'énergie électrique selon la revendication 1 caractérisé en ce que le moteur électrique (1) est de faible consommation.

3) Un générateur autonome pour produire de l'énergie électrique selon la revendication 1 caractérisé en ce que le mécanisme de transmission de mouvement (4) est adapté à entraîner en multipliant la rotation pour compléter celle du mouvement exercé par la corde (2) sur le mécanisme de transmission (3) et celle du moteur (1) et s'adaptent à la rotation nécessaire pour le fonctionnement du générateur (4).

4) Générateur autonome pour produire de l'énergie électrique selon la revendication 1 caractérisé en ce que l'appareil ne nécessite aucune autre énergie que celle produite par le générateur (4) pour la marche du mécanisme.



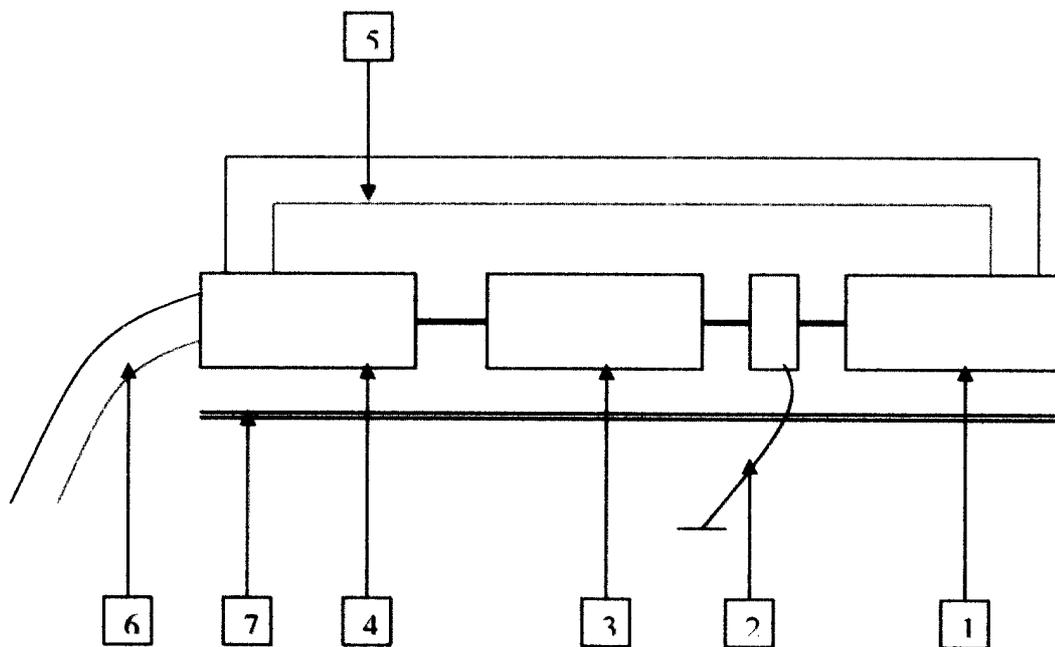


Fig. 1

[Handwritten signature]

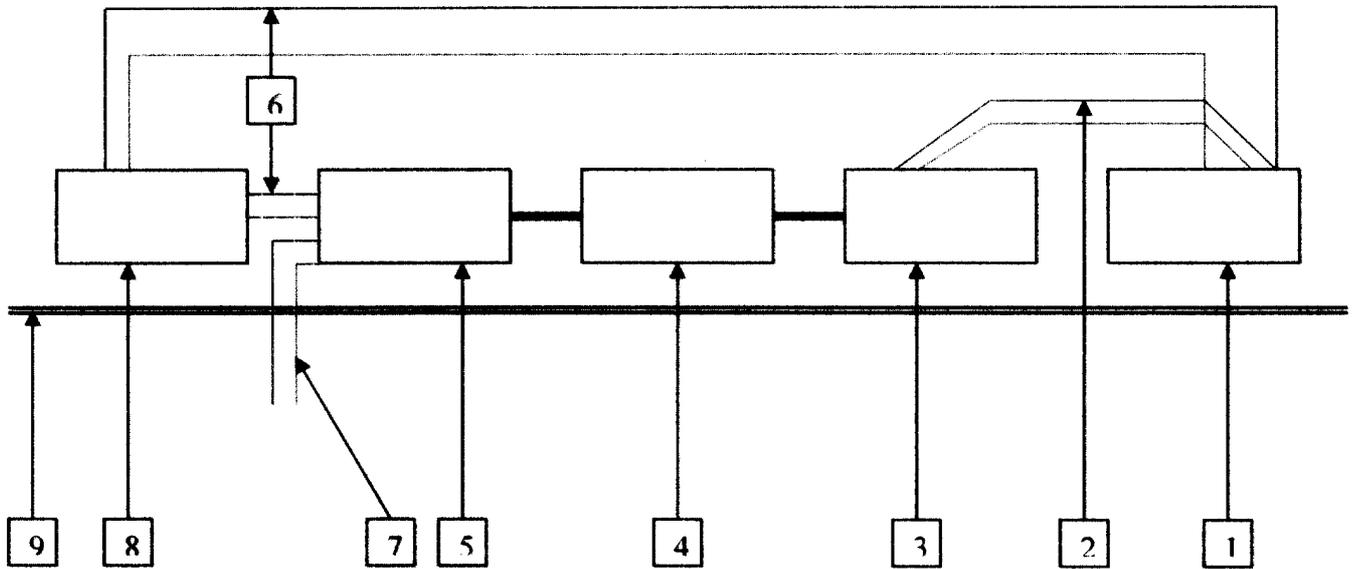


Fig. II